

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°21727 - 80ÈME ANNÉE

BOUTEILLE DE GAZ : TENSION ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA RÉGION « L'AIDE AU PRIX DE LA BOUTEILLE DE GAZ À 15 EUROS C'EST FINI : LE DÉPARTEMENT SE DÉSENGAGE ! »



Le 18 décembre 2024, le budget 2025 du Département était à l'ordre du jour de l'assemblée plénière de la collectivité. La majorité départementale a décidé de ne plus verser aux compagnies pétrolières sa participation à l'aide publique co-financée par la Région.

Cette subvention permettait de bloquer à 15 euros le prix de la bouteille de gaz, un produit de première nécessité. Le conseiller départemental PCR Jean-Yves Langenier a défendu l'intérêt de la population, il a interpellé le président du Département au sujet de la suppression de cette aide contre la vie chère.

« Depuis quelques années, à l'initiative de la Région Réunion, le prix de la bouteille de gaz fait l'objet d'une aide co-financée par la Région et le Département et le prix était ainsi maintenu à 15 euros. Cette mesure a été saluée, unanimement et à juste titre, comme un geste en faveur du pouvoir d'achat des ménages, apprécié surtout des plus pauvres.nt ! »

À la dernière séance plénière du Département, notre camarade Jean-Yves Langenier, s'adressant au président Cyrille Melchior, s'est étonné que, dans le budget 2025, cette aide ne soit plus inscrite.

La réponse du président, qui soigne dans les médias l'image d'un élu proche de la population et sensible aux difficultés des gens, fut embarrassée. Il finit par reconnaître à demi-mot qu'il a décidé de mettre fin au cofinancement de l'aide avec la Région.

Mauvaise nouvelle de fin d'année pour les ménages de La Réunion qui paieront chaque bouteille de gaz entre 3 et 4 euros de plus à partir du 1er janvier prochain.

Les Réunionnais apprécieront.

Section PCR de Le Port
23 décembre 2024

LE DÉPARTEMENT RÉAGIT "LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR UN SOUTIEN JUSTE ET EFFICACE"

Suite à l'annonce par la section PCR du Port de la fin de la bouteille de gaz à 15€, le Département a publié un communiqué expliquant les raisons de son désengagement et faisant état des aides sociales allouées par la collectivité. Ci-dessous le communiqué du Département :

UN ENGAGEMENT FORT POUR LES FAMILLES MODESTES

Le Conseil départemental, acteur majeur de la solidarité locale, renforce son action en faveur des publics les plus fragiles. Face aux besoins croissants des familles modestes, le Département s'attache à proposer des dispositifs d'aide plus justes, ciblés et adaptés aux réalités de chacun.

DES AIDES PLUS ÉQUITABLES POUR LE GAZ

L'aide à l'acquisition de bouteilles de gaz repose actuellement sur un dispositif régional qui subventionne de manière uniforme tous les foyers, indépendamment de leurs revenus.

Depuis 2022, le Département de La Réunion a apporté une contribution exceptionnelle à ce dispositif régional. Initialement prévue pour cinq mois, cette aide a été reconduite à quatre reprises durant deux ans et demi. Ce modèle ne répond pas à l'exigence d'équité.

Le Conseil départemental développe un dispositif complémentaire, mieux ciblé, afin de garantir que l'effort public bénéficie prioritairement aux familles les plus modestes.

UN SOUTIEN DÉPARTEMENTAL UNIQUE EN MATIÈRE SOCIALE ET D'HABITAT

Le Conseil départemental demeure la collectivité de référence à porter aujourd'hui un engagement continu en faveur des aides sociales, tout en assumant, seule et pleinement, des dispositifs comme l'amélioration de l'habitat. Ce programme, essentiel pour lutter contre la précarité y compris énergétique et améliorer les conditions de vie des ménages, bénéficiait autrefois d'un cofinancement régional.

Depuis la Région s'est désengagée du dispositif. Il repose aujourd'hui uniquement sur les moyens départementaux. Malgré ce

désengagement de la Région, le département poursuit ses efforts pour accompagner les familles dans leurs travaux de rénovation et garantir des logements plus sûrs et confortables.

Ce double engagement, à la fois dans l'accompagnement social et dans l'amélioration des conditions de logement, illustre la volonté du Conseil départemental de répondre efficacement aux besoins essentiels des habitants, tout en optimisant les ressources publiques.

UNE PRIORITÉ ABSOLUE : LES PUBLICS VULNÉRABLES

Dans un contexte budgétaire contraint, le Conseil départemental concentre ses efforts sur les aides directes aux ménages en difficulté. Chaque euro dépensé vise à lutter contre les inégalités et à améliorer concrètement le quotidien des familles les plus fragiles.

Le Président du Conseil départemental, Cyrille MELCHIOR, réaffirme son engagement à promouvoir des politiques sociales robustes et équitables, tout en les intégrant dans des dispositifs adaptés et porteurs d'innovation.

LA RÉGION RÉAGIT SUITE AU DÉSENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT, LE PRIX DE VENTE DE LA BOUTEILLE DE GAZ PASSE DE 15€ À 18€.

Dans un communiqué la section PCR du Por avait alerté de la fin de l'aide du Département pour la bouteille de gaz, Le Département avait alors réagit le 27 décembre matin en publiant un communiqué de presse. Quelques heures plus tard, la Région Réunion a décidé de reconduire son dispositif, portant le coût de la bouteille de gaz à 18€ au lieu de 15€. Ci-dessous le communiqué de la Région :

Réunie ce jour en commission permanente, la Région Réunion regrette profondément la décision du Conseil Départemental, annoncée dans un courrier daté du 26 décembre 2024, de se retirer du dispositif qui était porté conjointement par les 2 collectivités et qui permettant de maintenir un prix accessible pour la bouteille de gaz. Ce désengagement du Département ne permet plus de maintenir le prix de la bouteille de gaz à 15€. La Région Réunion déplore ce retrait et décide, quant à elle, de poursuivre son engagement.

Ce retrait unilatéral, survenant dans un contexte marqué par une pauvreté persistante et des difficultés économiques pour une majorité de familles réunionnaises, est un acte regrettable. Cette décision, qui rompt avec les principes de solidarité, risque d'aggraver la situation des plus vulnérables de notre île, notamment des personnes âgées dont le département est censé assurer la charge.

Face à cette situation, la commission permanente de la Région Réunion a voté ce jour la reconduction du dispositif régional, en prenant en compte le désengagement du Département. Grâce à cet engagement fort de la Région, le prix de la bouteille de gaz sera désormais limité à 18 € au lieu de son coût réel autour de 21 €, offrant un soulagement aux foyers réunionnais en cette période difficile.

La Région Réunion rappelle que ce dispositif constitue une mesure essentielle pour préserver le pouvoir d'achat des familles les plus fragiles et faire face à la hausse constante du coût de la vie.

La Région Réunion déplore le désengagement du Département dans cette initiative qui exigeait une solidarité inter-collectivités au service de la population. Elle appelle également l'État à intervenir, notamment auprès des pétroliers, pour accompagner la collectivité régionale dans ses efforts en faveur des plus précaires.

La tentative d'explication du Département est truffée de contre-vérités et ne trompe personne.

La Région Réunion reste pleinement mobilisée pour répondre aux attentes des Réunionnaises et Réunionnais, et réaffirme son engagement à garantir leur accès aux biens de première nécessité.



Zistwar Tikok, par Christian Fontaine... zistwar an kréol dann Témoignages -24-La prièr

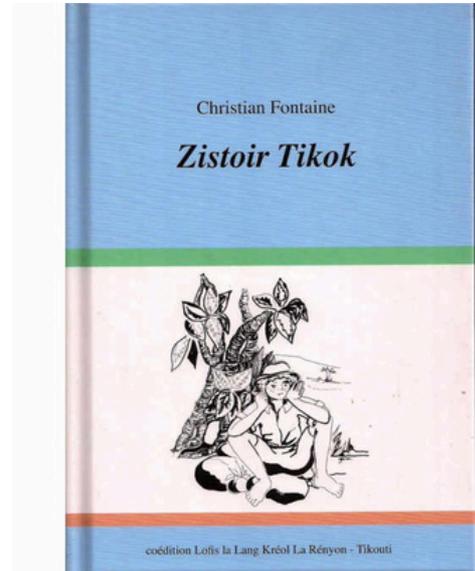
Granpèr Bouloun lé mor ; granmèr Tisia, olèrk rès tousèl, la profèr vann son ti bout kour po vni rèt la kaz son fi, Madanm Biganbé. Tikok lé kontan granmèr lé la. El i yèm dispité po in oui po in non, soman kan son degré lé bon, èl i rakont gayar zistoir : Tizan, Roklor, Granmèrkal... Ek sa, kan èl i tous larzan son salaryé, èl i asté inn-dé ti kouyonad po Zan-Lik ek Tikok.

Granmèr Tisia, sa in moun lé bien rolizièz : toutan ou i oi èl grinn son saplé osinonsa ogard in liv-de-mès (kaminm lé lanvèr, arien). Sé kan i ariv lo soir, zafèr i gat. Pasito fine manzé, granmèr i kri : « Tikok, dégaz vitman lav ot pié. Aprésa vien po di la prièr. »

Tikok i akout, sansa li gingn tangaz èk gramoun Biganbé, pars gramoun Biganbé i yèm pa kontray son bèl-mèr. Li siport pa antann dispit ! Ebin, Tikok i vien, i pas aznou dovan lo li granmèr, épi lo... lékol i komans.

Granmèr i di :
 « Répèt apré moin :
 « Notro pèr ki èt zo sié,
 « Ké ton non soi santifié,
 « Ké votro riny ariv
 « Ké vot volonté sou la fèt sou latèr ! »

La, lé in pé long, Tikok i gingn pa trapé, li may: « Ké votro volonté ... ké votro volonté... ééé. »



Alors, granmèr Tisia i kri in bon kou : « Sou la fèt, sou la tèr, kouyon ! »

Sé la Madanm Biganbé i lèv dann son koin i di: « Mé monmon, ou l'apo amont marmay la prièr épi ou i zir ! »

Ayayay ! Pokoué Madanm Biganbé la kozé. Tout-suit gran-mèr i obli la prièr, i komans angrinn aèl. Tou-sa lo tan-la, Tikok, li, i rèt aznou minm ; li la minm ziskatan granmèr i di ali :

« Lèv mounoir : alé dormir ! »

Christian Fontaine

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
 74ème année
 Directeur de publication :
 1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;
 1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:
 Jean Simon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques
 Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:
 Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad
 B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
 Rédaction
 Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re
 Site Web: www.temoignages.re
 Tél : 02 62 55 21 21
 Publicité: publicite@temoignages.re
 CPPAP: 0916Y92433